

Consignes en cas de biosécurité rehaussée pour la récupération des sacs de moulée et des sacs d'alimentation animale



Le protocole de biosécurité rehaussée s'applique exceptionnellement en présence d'une maladie à déclaration obligatoire dans votre région (ex. ; influenza aviaire, peste porcine africaine, fièvre aphteuse...).

Pour plus d'informations, visitez ce site du [Gouvernement du Québec](#)

Assurez-vous d'appliquer rigoureusement les mesures des « Consignes de biosécurité courante pour la récupération des sacs de moulée et des sacs d'alimentation animale » et d'y ajouter les pratiques suivantes.

► Bonnes pratiques de biosécurité REHAUSSÉE À LA FERME

- Se laver les mains avec de l'eau et du savon avant et après la manipulation des sacs usagés lors de la préparation des sacs afin de les rapporter au point de dépôt de votre région.
- S'assurer que les sacs à disposer sont visiblement propres (sans souillure) et pulvérisés d'un désinfectant reconnu efficace¹ avant le départ pour le point de dépôt.
- Choisir le bon moment pour aller porter les sacs au point de dépôt de votre région, par exemple, par une journée ou un moment de la journée où les visites dans la zone d'élevage sont moindres.

► Bonnes pratiques de biosécurité REHAUSSÉE AU POINT DE DÉPÔT

- Éviter d'aller porter les sacs par une journée pluvieuse, car l'humidité accroît les risques de propagation.
- Utiliser un **véhicule visiblement propre (sans souillure)** pour la visite au point de dépôt.
- Pulvériser vos chaussures d'un désinfectant reconnu efficace¹ avant de descendre et de monter dans votre véhicule.
- Se nettoyer les mains avec du gel désinfectant ou des lingettes désinfectantes après le dépôt des sacs avant d'entrer dans votre véhicule.
- Nettoyer et désinfecter les roues de votre véhicule (enlever la matière organique au besoin et pulvériser d'un désinfectant reconnu efficace¹) avant et après votre passage aux points de dépôt.
- Il est recommandé de laver entièrement votre véhicule après avoir déposé vos sacs dans un point de dépôt officiellement reconnu (voir liste).

Les textes sur la biosécurité ont été élaborés avec soin grâce à la contribution d'un sous-comité d'experts, en étroite collaboration avec l'AQINAC (Association québécoise de l'industrie de la nutrition animale) et l'EQCMA (Entente sur la qualité de la composition des médicaments pour animaux). Cette collaboration témoigne de notre engagement commun envers des pratiques sécuritaires et responsables dans le domaine de la biosécurité.

¹ Consulter votre médecin vétérinaire pour choisir le désinfectant approprié à votre situation.